



Demande de modification d'un permis de conduire format carte de crédit

- Echange d'un permis de conduire (bleu) Changement de nom ou d'origine
 Nouvelle photo/Défectueux

Données personnelles

Nom (nom de naissance à spécifier s'il ne correspond pas à l'actuel nom de famille)

Prénom(s)

Rue / Numéro

NPA

Localité

Lieu(x) d'origine / canton (Pour les étrangers: pays d'origine)

Date de naissance (jour/mois/année)

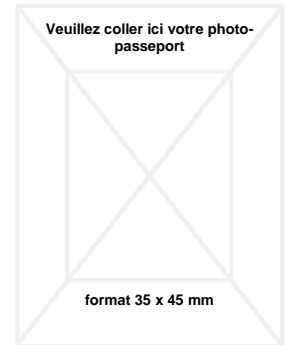
Numéro de téléphone

Domicile précédent

Femme Homme

▼ Signature du (de la) requérant(e) (à l'intérieur du cadre, en couleur noire) ▼

Ne pas remplir	Contrôle de la demande	ADMAS
	Médecin	Conditions
	Remarques	(No de référence)



Lieu et date:

- J'aimerais récupérer mon permis de conduire bleu en souvenir.

Un nouveau permis de conduire doit en tous les cas être établi si l'actuel permis doit être modifié. En cas de perte de l'actuel permis de conduire, veuillez nous faire parvenir le formulaire "Demande en vue d'obtenir le duplicata du permis de conduire".

Veillez cocher la/les catégorie/s à laquelle/auxquelles vous souhaitez renoncer en raison de l'obligation de passer un examen médical.

Je renonce à la/aux catégorie/s suivante/s:


















- C1 C D1 D TPP 121/122

Annexes:

- En cas de changement de nom/naturalisation: copie de la carte d'identité (recto et verso) passeport/livret de famille
- En cas de changement de nom pour une personne de nationalité étrangère: copie du livret pour étrangers, frappé du nouveau nom

- L'original de l'actuel permis de conduire
- 1 photo-passeport de couleur (à coller dans la case correspondante).

Permis de conduire – nouvelles catégories

Catégories / Sous-catégories			examen médical
A		Motocycles d'une puissance maximale de 35 kW et un rapport puissance/poids maximal de 0,16 kW/kg.	non
		Motocycles d'une puissance supérieure de 35 kW et un rapport puissance/poids supérieur de 0,16 kW/kg.	non
A1		Motocycles d'une cylindrée n'excédant pas 125 cm ³ et d'une puissance maximale de 11 kW.	non
B		Voitures automobiles et tricycles à moteur dont le poids total n'excède pas 3500 kg et dont le nombre de non places assises, outre le siège du conducteur, n'excède pas huit; un véhicule de cette catégorie peut tracter une remorque dont le poids total n'excède pas 750 kg. Ensembles de véhicules composés d'un véhicule tracteur de la catégorie B et d'une remorque de plus de 750 kg, pour autant que le poids de l'ensemble n'excède pas 3500 kg et que le poids total de la remorque ne soit pas supérieur au poids à vide du véhicule tracteur.	non
B1		Quadricycles à moteur et tricycles à moteur dont le poids à vide n'excède pas 550 kg.	non
C		Voitures automobiles – à l'exception de celles de la catégorie D – dont le poids total autorisé est supérieur à 3500 kg; un véhicule de cette catégorie peut tracter une remorque dont le poids total n'excède pas	oui
C1		Voitures automobiles – à l'exception de celles de la catégorie D – dont le poids total excède 3500 kg sans dépasser 7500 kg; un véhicule de cette sous-catégorie peut tracter une remorque dont le poids total	oui
D		Voitures automobiles affectées au transport de personnes et ayant plus de huit places assises, outre le siège du conducteur; un véhicule de cette catégorie peut tracter une remorque dont le poids total n'excède	oui
D1		Voitures automobiles affectées au transport de personnes et dont le nombre de places assises est supérieur à huit mais n'excède pas seize, outre le siège du conducteur; un véhicule de cette sous-catégorie peut tracter une remorque dont le poids total n'excède pas 750	oui
BE		Ensembles de véhicules composés d'un véhicule tracteur de la catégorie B et d'une remorque mais qui, en tant qu'ensembles, n'entrent pas dans la catégorie B.	non
CE		Ensembles de véhicules composés d'un véhicule tracteur de la catégorie C et d'une remorque dont le poids total excède 750 kg.	oui
C1E		Ensembles de véhicules composés d'un véhicule tracteur de la sous-catégorie C1 et d'une remorque d'un poids total excédant 750 kg, pour autant que le poids de l'ensemble n'excède pas 12000 kg et que le poids	oui
DE		Ensembles de véhicules composés d'un véhicule tracteur de la catégorie D et d'une remorque dont le poids total excède 750 kg.	oui
D1E		Ensembles de véhicules composés d'un véhicule tracteur de la sous-catégorie D1 et d'une remorque d'un poids total excédant 750 kg, pour autant que le poids de l'ensemble n'excède pas 12000 kg, que le poids total de la remorque ne soit pas supérieur au poids à vide du véhicule tracteur et que la remorque ne soit	oui
<i>Catégories spéciales</i>			
F		Véhicules automobiles à l'exception des motocycles dont la vitesse maximale n'excède pas 45 km/h.	non
G		Véhicules automobiles agricoles dont la vitesse maximale n'excède pas 30 km/h, à l'exception des non véhicules spéciaux.	non
M		Cyclomoteurs.	non
Transport professionnel de personnes			
TPP		Autorisation pour le transport professionnel de personnes avec des véhicules des catégories B ou C, des sous-catégories B1 ou C1 ou de la catégorie spéciale F. Dans les catégories D ou D1, cette autorisation est comprise.	oui